

M. LANDERYOU: Je partage l'avis de l'honorable représentant de Skeena (M. Hanson). Sous le régime de la protection élevée mise en vigueur par le Gouvernement conservateur j'aurais pu acheter des peaux dans l'Ouest canadien à raison de 14 ou 15 cents. Le prix est sensiblement plus élevé aujourd'hui qu'il l'était sous le régime des conservateurs. Une protection de 30 p. 100 devrait suffire à l'industrie de la chaussure, particulièrement vu que les peaux et le cuir sont admis en franchise. On importe des peaux des Etats-Unis au lieu de les acheter dans l'Ouest à cause des frais de transport. J'approuve donc la diminution du droit en question.

L'hon. M. EULER: Monsieur le président, l'honorable représentant de Waterloo-Sud (M. Homuth) a fait allusion à des paroles que j'aurais prononcées pendant la campagne qui a précédé cette élection partielle qui nous a laissé un souvenir plus ou moins heureux.

L'hon. M. MANION: Pas pour nous.

L'hon. M. EULER: Non, mais je prends la parole non pas dans l'intention de rappeler ce qu'a dit l'honorable représentant de Waterloo-Sud, mais plutôt dans le but d'établir ce qu'est l'attitude des honorables vis-à-vis au sujet du tarif. Je ne crois pas que ceux qui m'ont connu ici à la Chambre depuis un grand nombre d'années puissent dire qu'à un moment quelconque j'ai été en faveur de réductions tarifaires de nature à ruiner l'industrie canadienne. Mes actes passés en sont la preuve, je crois. D'autre part, j'ai toujours soutenu, et je l'ai dit au cours du débat sur l'Adresse, que l'ancien chef du parti conservateur, (M. Bennett), a posé en principe que le producteur et le manufacturier canadiens devraient être suffisamment protégés par le tarif pour pouvoir faire une concurrence raisonnable dans son propre pays. J'ai dit que je ne trouvais pas à redire à cela. Je crois que l'industrie canadienne devrait jouir d'avantages raisonnables sur son propre marché, mais puisqu'elle doit jouir d'avantages raisonnables en vue de la concurrence, cela veut certainement dire qu'il devrait exister une certaine concurrence.

J'ai parlé de l'industrie de la chaussure dans l'élection partielle de Waterloo-Sud, où l'honorable député était alors candidat, parce qu'il avait dit que cette industrie souffrait considérablement des importations des Etats-Unis. J'ai cité des statistiques de mon propre ministère, du Bureau fédéral de la statistique, indiquant que les importations de chaussures des Etats-Unis représentaient moins de 2 p. 100 de la consommation au Canada. Je n'ai pas fait allusion aux chaussures qui au-

raient pu être importées en vertu de l'exemption de \$100. J'ai dit alors que la quantité n'en était pas suffisante pour nuire beaucoup au manufacturier canadien. Si la quantité en était considérable, la seule manière de remédier à cet état de choses serait d'établir un droit prohibitif. On ne saurait le nier, à mon sens.

J'ai été surpris, hier ou avant-hier, lors du débat sur les textiles, d'entendre l'honorable député de Waterloo-Sud (M. Homuth) se plaindre du tort causé à certaines industries textiles de notre pays. Le ministre des Finances (M. Dunning), a montré que moins d'un pour cent de la consommation canadienne était importée. Si l'on doit se plaindre en disant que l'industrie canadienne sera ruinée par suite de certaines importations représentant dans des cas moins d'un pour cent et dans d'autres moins de deux pour cent de la consommation canadienne, je dis alors que nos honorables vis-à-vis ne peuvent adopter d'autre politique que celle de l'exclusion complète. J'ai demandé à l'honorable chef de l'opposition, lorsqu'il a parlé sur l'Adresse, s'il était en faveur d'un tarif prohibitif et il a répondu que non.

L'hon. M. MANION: Je ne suis pas en faveur d'un tel tarif.

L'hon. M. EULER: Je ne crois pas qu'il le soit. Je fais appel au bon sens de la Chambre et en invite les membres à dire si, lorsqu'on proteste contre des importations qui représentent un ou deux pour cent de la consommation, on peut faire cesser ces petites importations autrement que par l'application d'un droit tout à fait prohibitif.

J'ai toujours été en faveur d'un tarif raisonnable afin de permettre à nos propres industries d'exister. Je n'ai jamais approuvé un tarif absolument prohibitif, et je n'ai aucune objection à le proclamer ici ce soir.

L'honorable député a aussi parlé des industries de ma propre ville de Kitchener. En réponse à ses paroles, je répète que je n'ai reçu aucune protestation au sujet de la petite réduction des droits sur les chaussures. Il existe encore un droit de 30 p. 100 qui, d'une manière générale pour toutes les catégories de marchandises, devrait constituer un droit de protection suffisant pour le Canada. J'ai causé avec un fabricant de chaussures qui n'appuie pas notre parti, et il a dit qu'il n'avait pas à se plaindre du dégrèvement.

Je ferai remarquer en outre que les fabricants de chaussures bénéficient de certains dégrèvements que comporte l'accord commercial. Prenez le chevreau, par exemple. Nous avons réduit à cet égard le droit de 27½ p. 100 à 20 p. 100. C'est un pas dans la bonne voie, je pense, et une mesure utile à l'industrie de

[M. Hanson.]